

**L'ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE
DES CIMETIÈRES EN OCCIDENT
JUDÉO-CHRÉTIEN DU MOYEN ÂGE
À NOS JOURS**

Une publication de la
Commission des biens culturels du Québec

Mars 2004

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	<i>Objectifs</i>	3
1.2.	<i>Problématique</i>	3
1.3.	<i>Méthodologie</i>	4
2.	Le cimetière chrétien primitif	6
2.1.	<i>Les nécropoles extra-urbaines de l'Antiquité</i>	6
2.2.	<i>L'enterrement ad sanctos</i>	10
3.	Le cimetière médiéval	13
3.1.	<i>L'église-cimetière</i>	13
3.2.	<i>L'aître et le charnier</i>	13
3.3.	<i>Le grand cimetière découvert</i>	16
3.4.	<i>Le Campo Santo</i>	17
3.5.	<i>Des grands personnages aux exclus du cimetière</i>	18
3.6.	<i>Asile, lieu habité et grand-place</i>	20
3.7.	<i>De l'Europe à l'Amérique</i>	21
3.8.	<i>L'exil des morts</i>	22
4.	Le cimetière romantique – deux modèles	25
4.1.	<i>Premier modèle : le cimetière bâti</i>	25
4.1.1.	<i>Le cimetière du Père-Lachaise, Paris</i>	25
4.1.2.	<i>L'Europe continentale</i>	27
4.2.	<i>Deuxième modèle : le cimetière rural</i>	31
4.2.1.	<i>Le monde anglo-saxon</i>	31
4.2.2.	<i>Le Mount Auburn Cemetery, Cambridge, Massachussetts</i>	32
4.2.3.	<i>Le cimetière de type rural au Québec</i>	33
5.	Le cimetière contemporain.....	37
5.1.	<i>Le Lawn Park</i>	37
5.2.	<i>Le Memorial Park</i>	38
5.3.	<i>Le centre funéraire</i>	39

5.4. Entre tradition et ruptures	40
5.4.1. <i>Des exemples nord-américains</i>	40
5.4.2. <i>Des exemples français</i>	42
6. Conclusion.....	45
7. Bibliographie	47
8. Glossaire	50

1. Introduction

1.1. Objectifs

La Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) a entrepris cette recherche afin de conseiller la ministre de la Culture et des Communications sur les mesures pertinentes à la sauvegarde du patrimoine funéraire québécois. La question est d'actualité. Nombreux sont les groupes qui l'étudient, cherchant des solutions acceptables au réaménagement des cimetières dont les administrations tentent de s'adapter aux besoins changeants de leur clientèle.

Dans ce contexte, la CBCQ a d'abord voulu comprendre comment ont évolué les **cimetières** en Occident judéo-chrétien. Elle a demandé à Lorraine Guay, dont le mémoire de maîtrise en géographie portait sur le sujet¹ de dresser une typologie de ces lieux qui sont à l'origine des paysages funéraires d'hier à aujourd'hui. La Commission a également cherché à savoir comment les administrations des cimetières actuels, tant européens que nord-américains, répondent à la demande, dans le contexte du vieillissement de la population, de l'urbanisation croissante et de la diversification des modes de **sépultures**.

1.2. Problématique

L'étude des cimetières est un sujet immense. Les différentes attitudes vis-à-vis de la mort et des croyances religieuses, l'évolution des techniques et les progrès scientifiques, les mouvements architecturaux et les contraintes urbanistiques ou juridiques sont autant d'éléments qui, à travers les millénaires, ont influencé le traitement accordé aux sépultures.

¹ L. Guay (1989), *L'évolution du patrimoine funéraire à Québec*, mémoire de maîtrise en géographie, Université Laval.

Le cimetière est un lieu chargé, culturellement et symboliquement. Il traduit les préoccupations de la société envers ses morts, envers la mort tout court. Aussi est-ce à l'échelle séculaire que s'opèrent les changements dans ce domaine. L'histoire de la mort en Occident est éloquente à cet égard : pour fermer un cimetière et déménager des restes humains, introduire un nouveau mode de sépulture ou créer un nouveau modèle de cimetière, il faut des arguments puissants. Il faut que, dans la société, survienne un profond changement de mentalité. Sans doute est-ce la raison pour laquelle « Depuis le Haut Moyen Âge jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'attitude devant la mort a changé, mais si lentement que les contemporains ne s'en sont pas aperçus.² » Or, à partir du milieu du XIX^e siècle « nous assistons à une révolution brutale des idées et des sentiments traditionnels³ », un phénomène absolument inouï qui va influencer le culte des cimetières et l'art des tombeaux.

Dans cette courte synthèse, il ne saurait être question d'aborder chacun des aspects de cet immense domaine. Le cimetière étant d'abord un espace géographique et culturel, c'est sous cet angle que nous allons l'examiner ici.

1.3. Méthodologie

Une recherche chronologique, des débuts du christianisme à aujourd'hui, nous a permis d'identifier quatre types de cimetière chrétien : primitif, médiéval, romantique et contemporain. Ces catégories sont présentées ici à partir de leurs traits distinctifs (localisation, formes, organisation interne) et des repères historiques qui permettent de mieux saisir dans quel contexte a évolué le cimetière judéo-chrétien.

Cette synthèse s'inspire des études fondamentales portant sur la mort en Occident, réalisées par Philippe Ariès et Michel Vovelle. Les recherches

² P. Ariès (1977), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 61.

³ P. Ariès (1967), « La mort inversée », in *Archives européennes de sociologie*, vol. III.

québécoises pertinentes sont également mises à contribution avec, notamment, les travaux de Réal Brisson, Michel Lessard et Lorraine Guay.

Alain Tremblay de l'Écomusée de l'Au-Delà, Yvon Rodrigue, administrateur de cimetières, Brian Treggett du cimetière *Mount Hermon*, à Sillery, Reynald Julien du cimetière Saint-Charles, à Québec, Yoland Tremblay du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, Bob Keller du cimetière *Mount Auburn*, à Cambridge, et Jean Décarie, consultant en aménagement, ont apporté une précieuse collaboration.

Des sites Internet, des illustrations et des définitions, auxquelles renvoient les mots soulignés en caractères gras dans le texte, complètent l'ouvrage.

2. Le cimetière chrétien primitif

2.1. Les nécropoles extra-urbaines de l'Antiquité

Dans l'Antiquité païenne et chrétienne, les hommes avaient avec le mourant une attitude familière et spontanée. On accompagnait l'agonisant au lit, sa mort était attendue avec simplicité et résignation comme une chose naturelle et inévitable. Les rites étaient accomplis d'une manière cérémonielle mais sans caractère dramatique, sans mouvement d'émotion excessif.

Par contre, malgré leur familiarité avec les mourants, les Anciens craignaient la proximité des défunts et les gardaient à distance. Le culte qu'ils consacraient aux sépultures avait pour but d'empêcher les défunts de revenir les troubler. Une fois enterrés ou incinérés, les restes humains étaient considérés comme impurs et tout contact avec eux risquait de souiller les vivants. C'est pourquoi le séjour des morts devait absolument être séparé du monde des vivants, principe d'ailleurs fixé par le Droit romain.

Les nécropoles étaient donc situées hors des villes, le long des routes comme la *Via Appia* à Rome ou les Alysamps à Arles⁴. Il s'agissait de tombeaux de famille construits sur des domaines privés ou de cimetières collectifs acquis ou gérés par des associations⁵. « Que saurions-nous des civilisations antiques sans les objets, les inscriptions et l'iconographie que les archéologues ont trouvés dans les fouilles des tombeaux ? ⁶»

⁴ P. Ariès (1977), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 29.

⁵ P. Ariès (1977), *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 201-202.

⁶ P. Ariès (1977), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 56.



Tombeau de Caecilia Metella, *Via Appia*, Rome.
(Photographe inconnu, XIX^e siècle)



La propagation du christianisme du I^{er} au V^e siècle (P. Savard, H. Dussault)

Au cours du premier siècle du christianisme, des communautés chrétiennes s'organisent en Palestine⁷, dans toutes les villes d'Orient, d'Antioche à Alexandrie, et jusqu'à Rome. C'est surtout dans la population urbaine que le christianisme trouve des adeptes. Il est intéressant de noter d'ailleurs que le mot *pagani*, signifiant alors paysans, est devenu « païen » au fil des siècles.

Au début, les chrétiens suivent les usages établis et partagent les opinions en cours à l'égard des morts. Leurs défunts sont d'abord enterrés dans les mêmes nécropoles que les païens, puis dans des cimetières contigus mais séparés, toujours à l'extérieur des villes. Le rite funéraire chrétien primitif observe la tradition héritée de l'Antiquité qui interdit les sépultures et incinérations à l'intérieur de la cité. Par contre, il emprunte aux rites israélites l'obligation d'inhumer et l'interdiction d'incinérer⁸.



Sarcophage chrétien orné de scènes de la Passion.

(P. Savard, H. Dussault)

Dans les cimetières antiques, chrétiens ou païens, le tombeau renferme la sépulture. Le corps ou ses cendres, selon le rite observé, est placé dans un contenant minéral, le sarcophage, ou encore dans un bâtiment que partagent d'autres dépouilles. Une inscription et le portrait du défunt transmettent le souvenir aux générations futures dans un but d'immortalité céleste et terrestre.

⁷ La Palestine, soumise depuis des siècles à la domination étrangère, est divisée entre la province romaine de Judée et des principautés autonomes contrôlées par les Romains. La Galilée est la plus importante. P. Savard, H. Dussault (1966), *Histoire Générale*, Tome 1, Montréal, p. 190.

⁸ D. Ligou (1975), « L'évolution des cimetières », in *Archives de Sciences sociales des religions*, p. 62.

Au début de l'ère chrétienne, les inscriptions funéraires sont en quantité innombrable. L'individualisation de la tombe témoigne de la volonté de distinguer le disparu. Presque tous les citoyens de la Rome antique, même les esclaves, reçoivent une sépulture. Certaines demeurent anonymes, comme en témoignent les urnes enfouies du cimetière de l'*Isola Sacra*, à l'embouchure du Tibre.

Au II^e siècle, parce qu'ils ne participent pas au culte impérial, les chrétiens sont l'objet de persécutions multiples. Le déroulement secret de leurs cérémonies religieuses soulève suspicion et accusations. Des galeries souterraines, les catacombes, leur servent de lieux de culte et de cimetières.



Les catacombes.
Le corps des martyrs était étendu sur des banquettes
creusées dans les parois de galeries souterraines.
(P. Savard, H. Dussault)

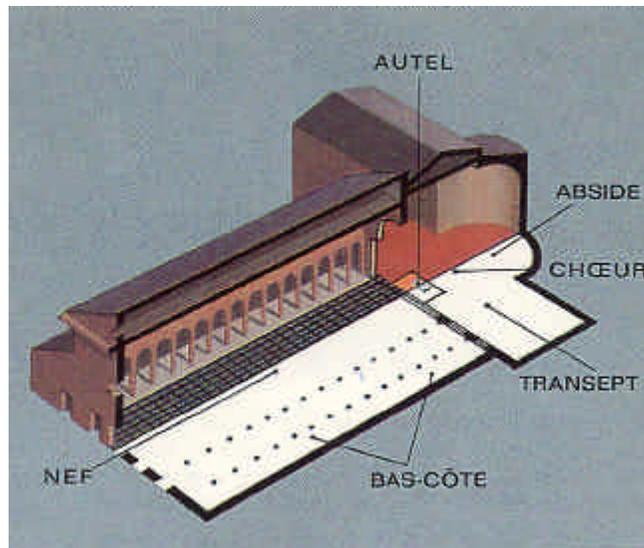
En 313, par l'Édit de Milan, l'empereur Constantin reconnaît la liberté de culte pour tous. La religion chrétienne devient religion officielle. Constantin se convertit en 323. Puis, sous le règne de Théodose (379-395), les cultes païens sont interdits et le christianisme s'impose dans tout l'Empire romain.

2.2. *L'enterrement ad sanctos*

Au v^e siècle ap. J.-C., l'attitude des chrétiens à l'endroit de la mort commence à se démarquer de celle des païens. La cohabitation, vivants et morts, ne soulève plus autant de répulsion. Désormais, et jusqu'au xviii^e siècle, ils vont partager les mêmes lieux. C'est la foi en la résurrection des corps, associée au culte des martyrs, qui est à l'origine de ce remarquable changement.

« Nous vénérons avec beaucoup de dignité les martyrs en tant qu'ils sont les disciples et les imitateurs du Seigneur et pour leur fidélité suprême envers leur Roi et leur Maître. Qu'il nous soit donné, à nous aussi, de devenir leurs compagnons et leurs disciples. Après avoir recueilli les ossements de Polycarpe, plus précieux que les pierres les plus rares et plus purs que l'or le plus fin, nous l'avons déposé là où c'est la coutume. Et lorsque nous nous réunirons en ce lieu, chaque fois que cela nous sera possible, dans l'exultation et l'allégresse, le Seigneur nous accordera de fêter la commémoration de son martyr et de tous ceux qui ont affronté le même combat, tout en nous exerçant et en nous préparant à l'affronter nous-même dans le futur. » [Martyre de Polycarpe, XVII, 3; XVIII, 2-3]

Les nécropoles *extra muros* où furent déposés les restes des martyrs représentent les sites les plus anciens et les plus remarquables du christianisme. Des chapelles sont d'abord construites à l'emplacement des tombes vénérées. Par la suite, une basilique s'élèvera à proximité ou à la place de la première chapelle. Certains bâtiments comportent plusieurs nefs afin d'accueillir les foules de pèlerins attirés par la célébrité du saint.



Basilique chrétienne primitive.
(P. Savard, H. Dussault)



Sainte-Sabine, à Rome.

Cette basilique du début du ^v siècle comporte trois nefs séparées par deux rangées de colonnes provenant d'un temple païen. Dans l'abside, les chrétiens plaçaient la chaire de l'évêque et l'autel.

(P. Savard, H. Dussault)

La présence des saintes reliques des martyrs attire non seulement les pèlerins, mais elle séduit également les morts. C'est ainsi que la basilique devient le noyau d'un nouveau cimetière *ad sanctos* (près des saints) sis sur les fondations de l'ancienne nécropole mixte ou tout à côté.

Dans quelques villes romaines d'Afrique - Tipasa, Hippone et Carthage, par exemple - les fouilles archéologiques ont mis au jour des sarcophages de pierre empilés le long des murs de l'abside et des nefs latérales, à proximité des saintes reliques. On a fait des découvertes semblables dans les villes gallo-romaines, comme en font foi, entre autres, le cimetière et la basilique de Saint-Victor, près de Marseille, de Saint-Marcel, à côté de Paris, de Saint-Sernin, en région toulousaine.⁹

La basilique cimetériale, destinée aux pèlerins, devient dans la plupart des cas le siège d'une importante abbaye, ce qui favorise l'édification de nouveaux faubourgs.

Pendant une longue période, la basilique *extra muros* abrite non seulement les restes des premiers martyrs mais aussi ceux des défunts nouvellement sanctifiés. En effet, le fidèle qui a remis son corps *ad sanctos* devient lui-même un saint. La basilique se distingue de l'église épiscopale *intra muros* qui n'abrite aucune sépulture. Peu à peu, cette distinction va s'estomper entre le faubourg et la cité. L'ancienne répulsion des citoyens pour la cohabitation avec les morts se transforme. En conséquence, alors que, jusqu'à la fin de l'Antiquité les sépultures *ad sanctos* peuplent les abords des basiliques cimetérielles des faubourgs, au début du Moyen Âge, les défunts commencent à entrer dans le giron de l'Église, au cœur historique de la ville. Après avoir été éloignés de la cité pendant des millénaires, les morts vont désormais y entrer. L'église et le cimetière ne font plus qu'un.

⁹ P. Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 42.

3. Le cimetière médiéval

3.1. L'église-cimetière

Au début du Moyen Âge pour établir un cimetière on construit une église. En langue médiévale, le mot « église » désigne le bâtiment lui-même et l'espace alentour. La fonction cimetériale commence le long des murs intérieurs de l'église et se poursuit sur le pourtour extérieur et particulièrement sous les gouttières, car les eaux de pluie « avaient absorbé le sacré de l'église en ruisselant le long du toit et contre les murs ¹⁰ ».

L'inhumation dans l'église est un privilège réservé aux dignitaires laïcs et ecclésiastiques, aux fondateurs, puis aux bienfaiteurs de la communauté à qui des chapelles sont parfois consacrées. Rare aux temps antiques, ce mode d'inhumation s'impose au Moyen Âge et se développe aux temps modernes. Dans l'église, le tombeau abrite la dépouille du saint ou de l'illustre personnage afin que le peuple puisse, par le toucher, recevoir le flux magique. Quant au commun des mortels, il sera inhumé dans la cour de l'église.

3.2. L'aître et le charnier

« L'étroite relation entre le cimetière et l'église se reconnaît encore aux mots qui les désignent et à l'ambiguïté de leur emploi¹¹ ». Le cimetière médiéval est composé de l'**aître** (*atrium*) et du **charnier** (*carnis*), c'est-à-dire d'une petite cour rectangulaire (l'aître) entourée de galeries couvertes, de chapelles funéraires et d'**ossuaires** (le charnier). L'un des murs qui clôt l'espace est mitoyen à l'église.

¹⁰ P. Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 59.

¹¹ *Idem*, p. 58.

Au XIV^e siècle, le sous-sol de l'aître est rapidement saturé de tombes. Les dépouilles sont alors rangées dans des **enfeus**, sous les galeries voûtées (charnier) qui, peu à peu, bordent la cour. Le cimetière prend alors des allures de cloître. Au XV^e siècle, on manque encore de place ! Les os desséchés sont retirés de la terre et exposés artistiquement dans les galetas situés au-dessus des charniers. Les grandes épidémies vont ensuite obliger à creuser des **fosses communes** dans l'espace entre les charniers. Jusqu'au XVIII^e siècle, ces grandes fosses demeurent le mode commun de sépulture des défunts de condition modeste.



Enclos paroissial breton de Guimiliau vers 1900, associant ossuaire et calvaire.
(M. Vovelle)



Les catacombes des Capucins de Rome.
Cette image témoigne de l'expression exacerbée du macabre à l'âge baroque.
(M. Vovelle)

3.3. *Le grand cimetière découvert*

Le type aître-charnier perdure jusqu'à la fin du ^{xviii}^e siècle. Cependant dès le ^{xii}^e siècle, un autre type de cimetière existe déjà. Plus vaste que l'aître, ce cimetière est également voisin de l'église. De forme irrégulière, tracé dans les limites de l'enceinte ecclésiastique, il est fermé d'un mur bas ou bordé d'une haie. De grandes portes offrent un accès aux charrettes. À l'intérieur, se trouve un vaste espace à ciel ouvert où de petits rectangles marquent l'emplacement des fosses communes. L'ornementation se résume à quelques petites croix isolées ou encore à une grande croix collective qui s'élève au centre du lieu sacré. À la même époque, une haute colonne surmontée de la « lanterne des morts » apparaît dans le cimetière français. En Europe du Centre et de l'Est, la colonne sera remplacée par une maisonnette ou une simple niche où brûle la lumière.

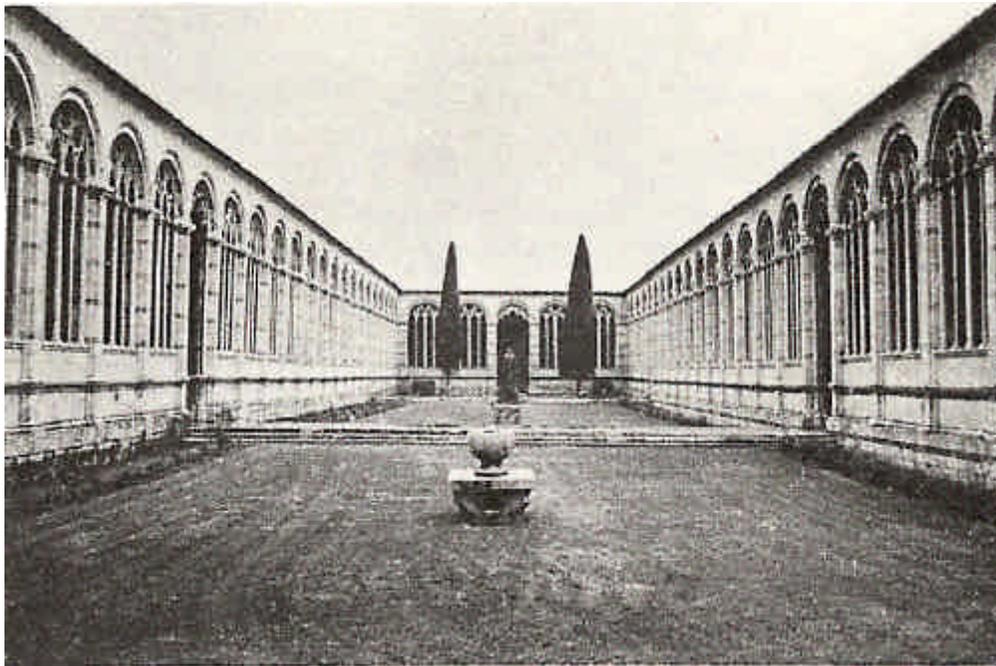


La lanterne des morts se diffuse dans la France Centrale, au ^{xii}^e siècle.

(M. Vovelle)

3.4. Le Campo Santo

Au XII^e siècle en Italie, l'urbanisme médiéval invente le type de cimetière *campo santo*. Les morts y sont séparés des vivants par une enceinte architecturale forte, de forme carrée ou rectangulaire, qui rappelle le cloître des monastères. Le *Campo Santo* de Pise, par exemple, comporte des arcades gothiques qui entourent le cimetière collectif. Le *campo santo* est destiné à devenir un modèle dans la péninsule.



À Pise, l'Italie médiévale invente le *Campo Santo*.
(M. Vovelle)

3.5. *Des grands personnages aux exclus du cimetière*

Vers le ^v^e siècle les inscriptions funéraires se raréfient, seul compte alors le lieu de sépulture. La tombe devient anonyme, car l'Église prend en charge la dépouille, jusqu'au jour de la résurrection. Au ^{xi}^e siècle s'amorce une nouvelle période, longue et continue, pendant laquelle le tombeau, souvent dissocié du corps, devient objet de commémoration tant pour l'élite que pour le commun qui cherche à sortir de l'anonymat.

On assiste au retour des inscriptions funéraires, pratiquement absentes depuis huit à neuf cents ans. Avec l'inscription réapparaît l'effigie évoquant le défunt. Les gisants gravés sur plaque ou en relief se multiplient dans les églises et les abbayes¹². Ces tombes monumentales sont toutefois réservées aux personnages illustres.



Gisant de l'évêque Évrard de Fouilloy, vers 1230.
(M. Vovelle)

¹² M. Vovelle (1983), *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, p. 67.

Dans les cimetières extérieurs, le retour de l'inscription funéraire coïncide avec la disparition du sarcophage anonyme. Le besoin d'affirmer son identité dans la mort se manifeste par des épitaphes qui vont, au fil des siècles, devenir de plus en plus bavardes. Du silence anonyme, on passe à la brève notice d'état civil puis à l'histoire biographique qui précise la filiation.



Le tombeau de Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, supporté par des « pleurants », à la fin du xv^e siècle.
(P. Savard, H. Dussault)

Dans la société des défunts, il y a aussi les exclus, ceux qui n'ont pas droit à la sépulture ecclésiastique et qui n'ont accès ni à l'église ni au cimetière. C'est le cas des excommuniés, des hérétiques et des suppliciés non réclamés. Les condamnés à mort n'y ont pas droit sauf après l'autorisation du pouvoir civil. Les gens reconnus coupables d'hérésie ou de sorcellerie sont condamnés au bûcher et leurs cendres jetées au vent. Ce fut le cas pour Jeanne d'Arc.

Les suicidés, tout de même admis au cimetière, sont généralement enterrés dans la partie nord, considérée comme le domaine du Diable. Leur corps est lancé par-dessus le mur de pierre, l'entrée officielle leur étant refusée.

En France, l'inhumation des protestants pose à la monarchie un problème délicat à résoudre. L'Édit de Nantes (1598) prescrit que chaque ville d'exercice se munisse d'espaces pour accueillir les dépouilles des protestants. En attendant ces aménagements, l'inhumation en terre catholique est tolérée¹³.

3.6. *Asile, lieu habité et grand-place*

Le cimetière médiéval a une double fonction : lieu d'inhumation et lieu public. Le mot cimetière peut même désigner un lieu où on a cessé d'enterrer et encore, où on n'a jamais enterré. Avec l'église, le cimetière est le foyer de la vie sociale.

Cette double fonction s'explique par le droit d'asile. En effet, le saint patron assure aux vivants qui l'honorent sa protection temporelle comme aux défunts qui lui confient leur corps, sa protection spirituelle.

La fonction d'asile du cimetière fait de ce dernier un lieu de rencontre, de résidence, de proclamations et de sentences, de promenade, de réjouissances et de commerce, qu'on y enterre ou pas. Des maisons construites au-dessus des charniers abritent soit des prêtres, soit des laïcs. Des réfugiés qui ont demandé asile et qui refusent de quitter le cimetière s'installent dans des chambres au-dessus des charniers.

On habite et on fréquente donc le cimetière sans s'émouvoir le moindrement du spectacle permanent des ossuaires et des fosses en perpétuel renouvellement. On y tient boutique, y vendant du pain, du vin, de la bière. Pensons aux halles de la foire Saint-Germain qui étaient contiguës au cimetière Saint-Sulpice, et aux

¹³ D. Ligou, *op. cit.*, p. 67.

halles de Paris, voisines du cimetière des Saints-Innocents. Écrivains publics et prostituées, entre autres, fréquentaient ces lieux.

Pendant très longtemps donc, le cimetière fait office de grand-place, de forum ou de mail où se côtoient dans la plus grande indifférence vivants et morts.

3.7. De l'Europe à l'Amérique

Au XVIII^e siècle, en Europe, l'inhumation *intra muros* est toujours privilégiée. Si on ne construit plus de charniers sous la forme traditionnelle, les plus importants restent en fonction. Au cœur de la ville, Paris conserve son charnier, celui des Saints-Innocents, qui dessert une quinzaine de paroisses. Entre l'église-cimetière et le grand cimetière à ciel ouvert, le charnier existe sous différentes variantes en France, dans le monde germanique et en Italie (*Campo santo*).

La pratique de l'inhumation dans les églises catholiques a atteint un stade ultime de développement. Le monde protestant s'est laissé gagner : en Angleterre, on trouve de grands tombeaux **cénotaphes** dans les édifices cultuels ; en Suède, l'église luthérienne emboîte le pas mais en annexant des chapelles funéraires au temple sur lequel elles s'ouvrent. Seuls les dissidents anglais s'en tiennent au *churchyard* de même que les colons américains qui ignorent presque totalement les sépultures dans les édifices religieux.

En Nouvelle-France, la tradition médiévale de l'inhumation *ad sanctos* s'est enracinée dans les vieilles paroisses de la vallée du Saint-Laurent. Comme en France, cette forme de sépulture est généralement réservée aux seigneurs, aux évêques, aux curés, aux bienfaiteurs, aux notables et aux membres des congrégations pieuses. Cependant que le cimetière paroissial, situé à proximité de l'église, demeure le lieu de sépulture pour la majorité de la population. Cet espace consacré est entouré d'une clôture de pieux ou d'un mur de maçonnerie mais demeure un lieu ouvert aux visites et au recueillement. Des processions au flambeau s'y déroulent occasionnellement. La fonction d'asile, de foire et de

marché du cimetière européen n'existe pas de ce côté-ci de l'Atlantique. D'ailleurs, à la fin du XVII^e siècle en France, on manifeste des signes d'intolérance envers la promiscuité entre les vivants et les morts ; peu à peu, seul le sens de lieu d'inhumation demeure lié à la fonction cimetériale.

À cette époque en Amérique, l'ensevelissement des défunts « ordinaires » se fait généralement de façon anonyme et souvent dans des fosses communes. Des croix de bois, aujourd'hui disparues, marquent sans distinction les emplacements. Par contre, dans les églises, des plaques murales commémorent le défunt privilégié. C'est seulement dans la première moitié du XIX^e siècle que, graduellement, la **concession** de **lot** et le monument vont permettre l'individualisation du lieu de sépulture.

3.8. L'exil des morts

En France, comme on l'a vu plus haut, le désir de sortir la sépulture de l'anonymat commence à se manifester vers le XII^e siècle de façon très discrète. Six siècles plus tard, au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, cette préoccupation s'est généralisée. Ce changement de mentalité s'enracine dans un long débat sur l'insalubrité des cimetières qui a cours tout au long du XVIII^e siècle. La sépulture, un acte religieux et ecclésiastique, est devenue une opération relevant de la police et de la santé publique. Pour les esprits éclairés de l'époque, la saturation des églises et des cimetières de même que l'exhibition des charniers constituent une violation permanente de la dignité des morts. On reproche aussi à l'église de prendre l'argent des messes, de s'occuper uniquement de l'âme et d'oublier le corps et le tombeau. Force est de constater qu'il y a urgence : le niveau de certains cimetières s'élève à plus de vingt pieds au-dessus du plancher de l'église. Le gouvernement est forcé de réagir !

Ainsi, en 1786, les autorités françaises décident d'**exhumer** tous les corps du cimetière des Innocents et de les transporter dans les catacombes creusées

dans le sud de Paris. L'entreprise est colossale : on estime que 3 à 6 millions de dépouilles sont ainsi transférées.

Le problème causé par les cimetières semble réglé avec le décret du 12 juin 1804. La sépulture y redevient un acte religieux, qu'on exalte et dramatise. Le cimetière n'est plus propriété des églises ou des couvents ; il appartient désormais à la commune et tous y ont droit¹⁴. Plus qu'un règlement, ce décret jette les bases d'un culte nouveau des tombeaux et des cimetières.

À partir de ce moment-là (1804), il est interdit d'enterrer dans les églises. Le débat sur l'insalubrité des cimetières va retourner les morts à l'extérieur de la cité. De plus, les corps ne seront plus superposés mais toujours juxtaposés, même ceux des plus démunis. Aucune fosse commune ne sera ouverte ou réutilisée avant cinq ans. En conséquence, un espace cinq fois plus étendu qu'avant est nécessaire, ce qui fait du cimetière un grand dévoreur d'espace.

Le nouveau cimetière est conçu comme un jardin où les plantations sont disposées de façon à ne pas gêner la circulation de l'air. Désormais, la famille revendique le droit de se recueillir librement sur la tombe de son cher disparu. Des lots sont vendus pour y construire des caveaux, monuments et tombeaux familiaux. Le monument funéraire, jusqu'alors exceptionnel, devient la règle. Le legs automatique de la sépulture s'étend à toute la classe moyenne.

Commune au XVIII^e siècle en Angleterre, en France et dans les colonies anglaises d'Amérique, la pratique de l'inhumation privée est abandonnée au début du XIX^e siècle. Ce sont les conditions d'entretien et la précarité de la conservation de la tombe en cas de changement de propriétaire qui sont à l'origine de cette réforme. Le culte des morts a ramené la tombe privée au cimetière commun, considéré comme un endroit sûr et inviolable¹⁵.

¹⁴ D. Ligou, *op. cit.*, p. 68.

¹⁵ P. Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 515-517.

Ainsi, en l'espace de trois décennies, des habitudes millénaires sont bouleversées. Une nouvelle topographie des cimetières est mise en place, on agrandit d'anciens cimetières, on en crée de nouveaux. Abruptement, on est passé d'une géographie cimetériale médiévale - avec, aux XVII^e et XVIII^e siècles, quelques glissements loin des églises vers la périphérie - à la géographie extra-urbaine concentrée des grands cimetières généraux. La typologie du cimetière se modifie.

4. Le cimetière romantique – deux modèles

Au début du XIX^e siècle, en France et aux États-Unis, deux modèles sont créés, conçus au départ dans le même esprit : un paysage où l'art et la nature sont conjugués pour que les proches puissent se recueillir sur la tombe de leurs morts. Mais avec le temps, ces modèles vont se différencier de plus en plus au point de caractériser deux grandes aires géographiques et culturelles¹⁶ : le cimetière bâti en France et en Europe, le cimetière rural dans le monde anglo-saxon.

4.1. Premier modèle : le cimetière bâti

4.1.1. Le cimetière du Père-Lachaise, Paris

En 1804, l'architecte Alexandre Brongniart crée au Père-Lachaise un nouveau type de nécropole où se mêlent étroitement cimetière et jardin. Inspiré des jardins pittoresques contemporains et plus particulièrement de l'Élysée du Musée des Monuments français¹⁷, le cimetière apparaît comme une variante du jardin anglais, ondulé et boisé.

Au départ, il est surtout destiné à recevoir les sépultures des Parisiens résidant dans l'un des quatre arrondissements de la rive droite, soit en fosse commune, soit en concession perpétuelle. Mais lors de son ouverture, les Parisiens fortunés, « clients » éventuels du cimetière, réagissent très mal. Il est inconcevable pour eux de se faire enterrer si loin de Paris, surtout à l'est, dans un quartier réputé pauvre et populaire. D'ailleurs l'appellation officielle, « Cimetière de l'Est », ne réussit jamais à s'imposer à l'encontre de celle du « Cimetière du Père-Lachaise ».

¹⁶ P. Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, p. 524.

¹⁷ Le Musée des Monuments français a été créé dès 1792 par Alexandre Lenoir qui aménagea une promenade sentimentale dans le jardin de son musée, autour de monuments dédiés à des hommes célèbres. Une œuvre de Hubert Robert réalisée en 1803 et intitulée *L'Élysée du musée des Monuments français* représente le jardin.

Le lancement du cimetière est donc un échec. En 1812, huit ans après son ouverture, il ne compte que 833 tombes. Pour en assurer la rentabilité, il faut faire de la réclame.

En 1817, les dépouilles de personnages célèbres tels que Molière, La Fontaine, les amants Héloïse et Abélard y sont transférées. Ces tombes illustres font une énorme publicité au Père-Lachaise. Dès lors, les ventes de lots bondissent : en 1830, on dénombre 33 000 tombes¹⁸.

Le succès du Père-Lachaise tient à deux choses. D'abord, il est conçu comme un parc organisé pour la visite familiale. Ensuite et surtout, il devient un musée à la mémoire de grands personnages. Une forme de nationalisme et de patriotisme va alors s'exprimer dans le culte des morts. Le cimetière est élevé au rang d'institution culturelle. À celui d'institution familiale également, puisque la concession de longue durée est assimilée à la propriété, il serait déshonorant de ne pas en posséder une. C'est ainsi que le très fort engouement pour ce type de sépulture, combiné à l'explosion démographique et aux épidémies, provoque une saturation rapide des terrains disponibles. Il faut trouver de nouveaux espaces¹⁹.

Tandis que les inhumations en fosse commune et les concessions temporaires permettent une réutilisation cyclique des terrains, les concessions perpétuelles gèlent le sol en permanence.

Les premiers agrandissements du cimetière du Père-Lachaise, effectués entre 1824 et 1842, consistent essentiellement en achat de petites parcelles de taille réduite, de quelques hectares, situées sur le flanc de la colline. Ces ajouts modifient très peu la « nature » du Père-Lachaise, à savoir des allées et contours sinueux comme dans la partie la plus ancienne du cimetière. En 1824 et en 1829, les nouveaux lots sont réservés aux concessions temporaires et aux fosses pour indigents, tandis que l'agrandissement de 1832 est consacré aux concessions perpétuelles.

¹⁸ www.gargl.net/lachaise/histoire

¹⁹ www.gargl.net/lachaise/carte

Puis, en 1850, un dernier agrandissement est réalisé à la suite d'une expropriation. Le Père-Lachaise acquiert sa taille actuelle, soit 43 hectares 93 ares, comparativement à 17 hectares 58 ares, à l'origine. Le nouveau terrain plat amène les aménagistes à préférer la grille orthogonale aux allées sinueuses typiques d'un jardin à l'anglaise adoptées par Brongniart. Pour optimiser l'espace disponible, on fait reculer la nature ! Mais l'art monumental s'y déploie avec force. En 1860, la Ville de Paris annexe les communes périphériques, le Père-Lachaise ne peut plus s'étendre.

Ce fameux cimetière dans sa version 1850, ainsi que les cimetières parisiens de Montmartre (1825) et de Montparnasse (1824) servent plus ou moins de modèle aux nouveaux cimetières de l'Europe continentale. D'autres influences se manifestent également, comme le *Campo santo* italien.

4.1.2. *L'Europe continentale*

En France, en Belgique, en Allemagne centrale et méridionale, en Suisse et en Autriche, l'art funéraire s'inspire donc du Père-Lachaise. Malgré des différences régionales marquées entre les cimetières urbains et ruraux, l'Europe continentale présente certains traits communs et un style « international »²⁰.

L'une des caractéristiques que ces régions partagent vient du paysage de pierre, plus construit et plus dense que dans le cimetière rural. Ici, la stèle fait place à la dalle qui devient caveau ou chapelle funéraire.

²⁰ M. Vovelle et R. Bertrand (1983), *La Ville des morts*, Éditions du C.N.R.S., pp. 17-19.



Dans la nécropole du Père Lachaise, Paris,
triomphe la chapelle funéraire qui abrite le tombeau de famille.
(M. Vovelle)

Quand l'interdit d'inhumation dans l'église est prononcé (1804), on transporte la chapelle funéraire latérale dans le cimetière et on en fait un tombeau. Pour les protéger, les cercueils sont placés dans un caveau situé sous la chapelle. Cette nouvelle typologie connaît un tel succès que, là où elle s'implante, elle transforme le cimetière en ville miniature. Dans cet univers minéral, construit et urbanisé, le tombeau familial s'affirme avec force. L'art funéraire vient en quelque sorte différer l'inéluctable disparition de l'identité du défunt.

L'héritage du *Campo santo* a grandement influencé la structure des grands cimetières urbains des années 1830, plus particulièrement en Italie, (Gênes, Pise, Rome et en Sicile), mais également dans la péninsule ibérique (Barcelone).

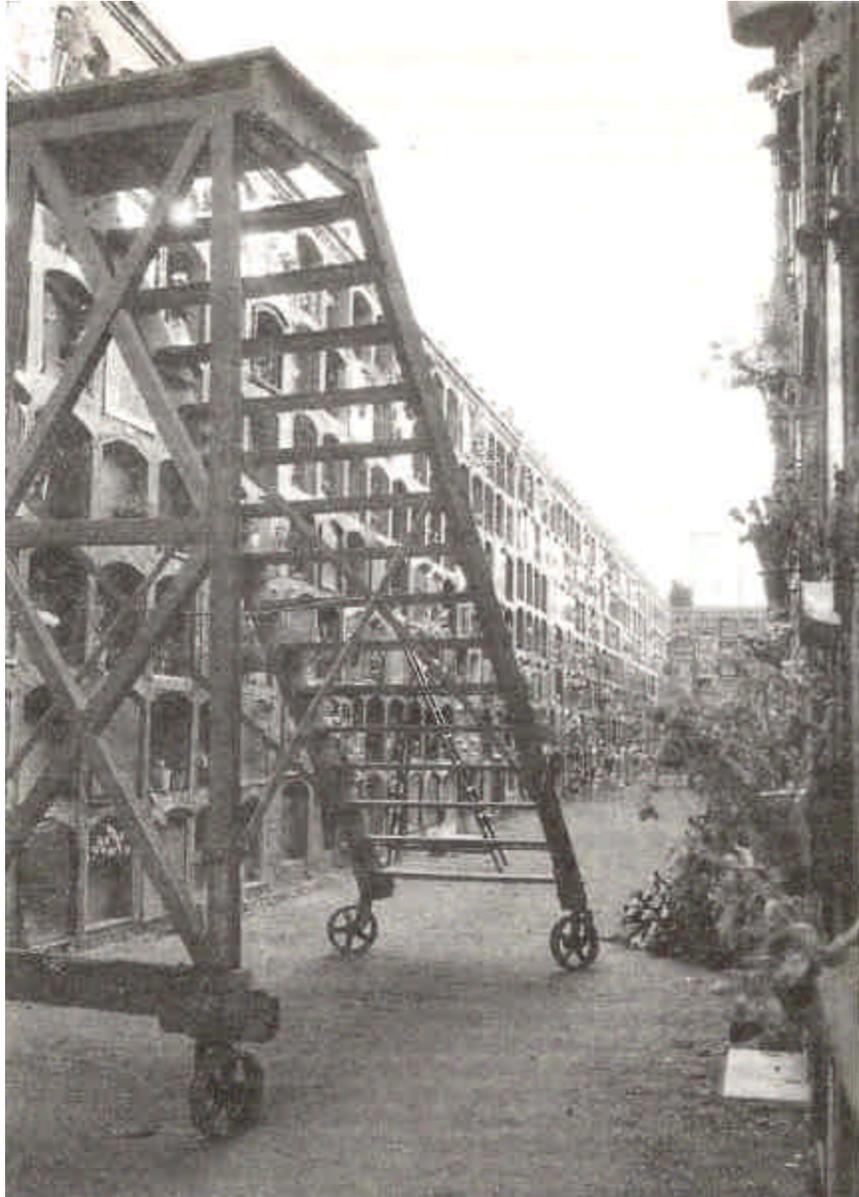
L'art funéraire devient exubérant. D'abord le cadre architectural y est très composé. De grandes structures construites reçoivent une partie des sépultures

en enfeus autour d'une chapelle ou d'un panthéon. C'est en Italie que ces architectures deviennent partie intégrante d'une nécropole construite. Il en résulte une typologie « cité des morts » organisée et structurée au niveau des quartiers et du zonage social.



À Gênes, le cimetière de Staglieno exacerbe les contrastes sociaux.
(M. Vovelle)

Le second trait caractéristique de cette typologie est la présence dans le cimetière d'un habitat funéraire vertical où les enfeus sont superposés pour former de longs murs, à la périphérie du cimetière ou en son centre. Cette pratique se rencontre dans la toute la péninsule ibérique où, au Portugal, on les appelle « jazigos », ainsi qu'à Madrid, à Barcelone et même en Italie.



Structures verticales des alvéoles funéraires superposées dans un cimetière de Barcelone.
(M. Vovelle)

Enfin, le troisième trait propre à ce type de cimetière est une monumentalité baroque et une statuaire de plus en plus compliquée et figurative. Cette tendance s'exprime dans le cimetière italien encore plus qu'ailleurs, par sa théâtralité et sa profusion : scènes composées, portraits en pied, en buste, en médaillons, etc.

4.2. Deuxième modèle : le cimetière rural

En Amérique, comme en France, on se préoccupe de la situation des cimetières, de leur dignité et de leur hygiène. Le cimetière n'étant pas un monopole municipal comme en France, des particuliers se réunissent pour créer des cimetières privés. Des sociétés civiles sont constituées et gérées comme des organismes sans but lucratif. Le grand dessein d'un cimetière qui deviendra une institution culturelle prend forme. Le mot *cemetery* s'impose alors et vient remplacer le *churchyard* ou le *graveyard*²¹.

Le *Rural Cemetery Movement*, qui naît au début du XIX^e siècle, est d'abord philosophique. Il enseigne que la mort n'est pas seulement synonyme de destruction mais de participation au cycle biologique du retour à la terre. C'est pourquoi le cimetière s'inscrit dans un paysage naturel. Il est de plus patriotique et civique car il doit donner le sens de la continuité historique et des racines sociales.

4.2.1. Le monde anglo-saxon

Le cimetière de type rural va s'étendre au monde anglo-saxon, ce qui comprend les territoires de l'Atlantique nord, soit les Îles britanniques, les États-Unis (excluant la côte ouest) et les péninsules scandinaves.

²¹ P. Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 524-527.

Dans ce cadre géographique, le cimetière rural se distingue d'abord par sa topographie irrégulière : chemins sinueux, monuments et plantations concourent à définir le paysage ; ensuite, le paysage est fragmenté dans le but de multiplier les points de vue ; enfin, les différents points de vue se succèdent à la manière d'un tableau²².

Alors qu'en France, en Allemagne et en Italie, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, s'imposent des monuments complexes où dominant l'obélisque et le style d'inspiration néoclassique, le monde anglo-saxon se démarque par la discrétion de ses aménagements. Ici l'aspect jardin est accentué par une abondante végétation arbustive et forestière. La tombe s'efface dans le paysage pour se confondre à la verdure. Cet usage de la nature en fait de véritables cimetières jardins.

4.2.2. *Le Mount Auburn Cemetery, Cambridge, Massachusetts*

Le mouvement des cimetières ruraux commence aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle. Un premier exemple : le *Grove Street Cemetery* à New Haven, au Connecticut. Puis, le *Mount Auburn* est inauguré à Cambridge, Massachusetts, en 1831. Son succès est tel qu'il sert d'exemple à plusieurs autres lieux de sépulture : *Kensal Green* (1833) et *Abney Park* à Londres (1840) ; *Laurel Hill* à Philadelphie (1836), *Green-Wood* à Brooklyn (1840), *Mount Hermon* à Québec (1848), *Mount Royal* à Outremont (1852), etc.

²² G. Bodson et L.-A. Ferron (1991), « Les deux cimetières du Mont Royal », *Continuité*, p. 21.



*Mount Auburn Cemetery, Cambridge, Massachusetts*²³

4.2.3. Le cimetière de type rural au Québec

Au milieu du XIX^e siècle, quelques grands cimetières s'inspirent des modèles européens et américains. À Québec, le cimetière Saint-Charles (1854) est conçu comme un parc symétrique français du XVIII^e siècle. Établi à la même époque, le cimetière Belmont, à Sainte-Foy, évoque davantage le jardin paysager victorien²⁴. À Sillery, le cimetière *Mount Hermon* et à Montréal, les cimetières *Mount Royal* et Notre-Dame-des-Neiges se conforment également au type cimetière rural. Toutefois, dans le cas du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de tradition catholique, des chapelles funéraires et des lots quasi rectangulaires qui côtoient le tracé sinueux du plan d'origine empruntent au Père-Lachaise²⁵ quelques caractéristiques typologiques.

²³ www.mountauburn.org

²⁴ R. Brisson (1988), *La mort au Québec*, p. 61.

²⁵ Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1999), *Plan directeur d'aménagement*, vol. 1, p. 60.



Large allée rectiligne rappelant le design du jardin français
au cimetière Saint-Charles.
(L. Guay)



Tracé sinueux, nature et sculptures se côtoient au cimetière Belmont.
(L. Guay)



Vue de la partie ancienne du cimetière Notre-Dame-des-Neiges
où se retrouvent des chapelles funéraires.
(Mark Anthony Price)

Au Québec, avec le temps, les fabriques des villages vont adopter, à une échelle réduite, plusieurs éléments du cimetière urbain. Le quadrillage orthogonal, des ronds-points, un découpage du territoire qui précise la structure sociale de la communauté, un mobilier funéraire qui s'inscrit dans les valeurs éclectiques et pittoresques de l'époque : portail majestueux, chapelle, charnier où entreposer les dépouilles quand le sol est gelé, chemin de croix, calvaire, banc. On fait souvent appel aux meilleurs artistes pour réaliser les sculptures ou le mobilier funéraire qui ornent les lots familiaux²⁶.

Vers la fin du XIX^e siècle, les matériaux servant à la fabrication des stèles, socles, obélisques et autres mémoriaux, se diversifient. Le fer et le bois sont remplacés par le marbre, l'ardoise et le granit.

Au minéral noble s'harmonise un végétal choisi ! De multiples variétés de rosiers, d'hydrangers et de pivoines ponctuent le décor qui, de plus en plus, prend des allures de jardin public invitant à la promenade et à la méditation. C'est d'ailleurs ce type d'aménagement qui est à l'origine du développement de l'architecture du paysage. En effet, les grands parcs urbains publics que sont *Central Park*, à New York, le parc du Mont-Royal, à Montréal, et les Plaines d'Abraham, à Québec s'inspirent du cimetière rural.

²⁶ M. Lessard (1997), « Les cimetières de paroisses, hauts lieux du patrimoine », Écomusée de l'Au-Delà. Actes du colloque : *Le patrimoine de nos cimetières: s'entendre pour agir*, pp. 70-72.

5. Le cimetière contemporain

5.1. *Le Lawn Park*

Les cimetières ruraux sont victimes de leur succès. Parce qu'ils font une grande place à l'expression des goûts individuels, leurs coûts d'entretien sont devenus prohibitifs. La grande diversité des terrains, des monuments et des plantations engendre des activités telles que le cimetière, qui devait être au départ un lieu de sérénité, est parfois devenu un espace aussi congestionné que la ville.

En 1855, Adolphe Strauch, un architecte paysagiste prussien, lance le concept du *Lawn Park* par l'aménagement du cimetière *Spring Grove*, à Cincinnati. Ouvert depuis quinze ans, ce cimetière croule littéralement sous le poids de son design rural²⁷. Strauch propose des solutions aux problèmes du cimetière rural en dotant son aménagement d'un ensemble de critères. Les propriétaires perdent le droit de clôturer leur lot, d'utiliser les services de leur jardinier personnel et d'ajouter des plantations. En contrepartie, le cimetière se charge du service et de l'entretien des terrains. Le paysage y gagne en harmonie, les pelouses se font verdoyantes, la lumière y pénètre plus librement.

Dès son ouverture en 1878, le cimetière *Homewood*, à Pittsburg, adopte ces mesures qui sont toujours en vigueur aujourd'hui. L'administration propose d'ériger un seul monument familial par terrain, complété par des mémoriaux de moindre dimension placés à la tête de chaque sépulture. Cette approche veut éliminer les « excès » du cimetière rural, c'est-à-dire la surabondance de végétation et la confusion des styles.

Le *Lawn Park* sera victime des mêmes problèmes que le cimetière rural. Si le paysage est plus uniforme que celui du cimetière rural, il exige cependant plusieurs équipes d'entretien. Le déclin du style *Lawn Park* s'amorce avec la Première Guerre mondiale et s'accélère à la Deuxième. L'Amérique vit alors un changement radical d'attitude à l'endroit de la mort et du cimetière. Les familles

²⁷ www.homewoodcemetery.org

ont pris l'habitude de confier à des professionnels le soin d'entretenir leur lot, le lien qui les unissait auparavant au cimetière finit par devenir de plus en plus lâche. Les *Memorial Parks* vont remplacer les *Lawn Parks*.

5.2. Le Memorial Park

Ce nouveau type veut simplifier encore davantage l'espace funéraire, et va devenir le nouveau standard en matière de lieu de sépulture. Désormais, seules les plaques au sol (*memorials*) sont acceptables. L'exemple le plus connu est le *Forest Lawn*, à Los Angeles.

Le parc commémoratif veut rappeler le souvenir de la personne plutôt que sa mort. L'aménagement de ce nouvel espace met en valeur les aspects écologiques (buttes et courbes favorisant le drainage naturel) et esthétiques (fontaines, massifs floraux, sculptures) du paysage, et tente de dédramatiser la mise en terre. Le terrain familial est remplacé par un alignement rigoureux de lots, ce qui confère au parc l'aspect d'un espace collectif où tous sont égaux.

Au Québec, le parc commémoratif se démarque totalement du cimetière institutionnel et religieux parce qu'il est privé et géré comme une entreprise commerciale. Cette façon de faire remonte à 1934, alors qu'un groupe de gens d'affaires anglophones et protestants inaugure le *Montreal Memorial Park*. Puis, au milieu des années 1950, avec la laïcisation croissante de la société, de nouveaux espaces de ce type sont créés : le *Rideau Memorial Park*, à Dollard-des-Ormeaux, et le cimetière *Lakeview*, à Pointe-Claire, tous propriété du groupe torontois *Arbor Memorial Services*.

D'autres cimetières de ce type s'établissent au cours des années suivantes : Le Parc du Souvenir, à Laval, La Souvenance et Les Jardins Québec dans la région de la capitale, les Jardins du Souvenir de l'Estrie, entre autres.



Mémorial en marbre et granite décoré d'un vase fixe. Les Jardins Québec.
(L. Guay)

5.3. Le centre funéraire

En 1901, une loi autorise l'érection et le fonctionnement d'un premier **crématorium** au Canada, au cimetière protestant *Mount Royal Cemetery*. Ce n'est qu'à partir de 1963, que le pape Paul VI autorise les catholiques à faire de même.

La diversification des modes de sépulture amorcée par l'accès à la **crémation** et la conquête des marchés par l'industrie privée entraîne le regroupement graduel de l'offre de biens et services funéraires : le centre funéraire est né. Le premier est créé à La Souvenance, à Québec, au cours des années 1970. Les biens et services qu'on y trouve peuvent faire l'objet d'un **contrat préalable d'arrangement funéraire** qui détermine les dispositions à prendre au moment de la mort d'une personne. Le type de sépulture peut varier de l'inhumation traditionnelle, en cercueil ou en urne cinéraire, à la mise en enfeu dans un

mausolée communautaire ou dans une **niche** de **columbarium**. Les droits de sépulture sont généralement cédés pour une durée de 99 ans. Il arrive que le centre funéraire soit équipé d'une chapelle, d'une salle de réception, d'un service de commémoration (ouvrages funéraires, anniversaire des défunts, mausolée virtuel, etc.), et qu'il offre même une certaine forme d'appui aux familles.

La formule « clés en main » permet de réduire au minimum les formalités entourant le décès. Désormais, le rituel funéraire s'oriente vers les survivants pour leur épargner des peines reliées à la disparition d'un être cher²⁸. Après le culte des martyrs et des saints, suivi du culte des morts, voici maintenant le culte des vivants²⁹.

5.4. Entre tradition et ruptures

5.4.1. Des exemples nord-américains

Au Québec, la consolidation des services funéraires par de grandes entreprises, américaines notamment, a atteint de plein fouet le marché du cimetière religieux et institutionnel. Alors que tout corps doit obligatoirement être inhumé dans un cimetière³⁰, depuis l'accès à la crémation, les centres funéraires ont le champ libre pour construire des columbariums en dehors des espaces cimetiériaux traditionnels. En effet, aux termes de la loi, les cendres ne sont pas considérées au même titre qu'une dépouille mortelle.

Les administrations des cimetières réagissent rapidement à cette concurrence en diversifiant leurs produits et en construisant aussi des mausolées-columbariums. C'est le cas des cimetières Belmont et Saint-Charles, à Québec, qui ont édifié ce type de bâtiment sur des lots non contigus à la partie ancienne de leur territoire. À Lévis, le cimetière Mont-Marie a ouvert un mausolée à l'entrée du cimetière, un

²⁸ M. Gosselin (1995), *L'environnement juridique des cimetières catholiques romains*, Lévis, Jurinove inc.

²⁹ « Trop occupé pour penser à la mort, la vôtre ou celle des autres ? » est une publicité faite par Lépine-Cloutier.

³⁰ *Loi sur les inhumations et les exhumations*. L.R.Q., c. 1-11, art. 3.

centre funéraire y est prévu. À Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a aménagé plusieurs bâtiments pour les sépultures en enfeu, dont l'un est partiellement enfoui pour en minimiser l'impact sur le paysage.

Il appert que si la construction de mausolées permet de rentabiliser le territoire, elle résulte davantage d'une demande pour des produits funéraires diversifiés que d'un manque d'espace dans le cimetière. Toutefois, la mise en enfeu étant la forme la plus coûteuse d'inhumation, la crémation l'emporte désormais sur les autres modes de sépulture (60 % des choix au Québec).

Pour cette raison, mais aussi pour préserver leur paysage, certains cimetières ont opté pour l'aménagement d'espaces dédiés à l'enfouissement des urnes. C'est le cas de *Mount Hermon*, premier cimetière rural à Québec, qui offre deux sections « souvenir ». Les lots y sont plus petits que dans la partie ancienne. On observe ainsi un glissement du modèle rural vers la forme parc commémoratif. Notons que l'inhumation des urnes peut également se faire dans les lots traditionnels.



Au cimetière *Mount Hermon*, à Sillery, deux sections « Souvenir » ont été aménagées dans les zones L et N.
(Cimetière *Mount Hermon*)

En 1973 et 1985, le *Mount Auburn Cemetery*, à Cambridge, construit des *garden crypts* pour y aménager des enfeus. On prévoit poursuivre le développement de nouvelles unités sur un terrain de 2 acres, au sud-ouest de la nécropole. Mais, à la fin de années 1980, l'administration du cimetière choisit un recul stratégique, afin de mieux mesurer l'évolution de la demande pour la crémation, actuellement autour de 40 %. La politique du pas à pas est donc adoptée pour respecter la mission du cimetière, à savoir, préserver la mémoire et le paysage, quitte à refuser des inhumations. Toute construction inappropriée d'installations funéraires risque d'entacher irrémédiablement le magnifique tableau que représente *Mount Auburn*³¹. Ce cimetière a été reconnu Site historique national en 2002.

5.4.2. Des exemples français

Jusqu'à tout récemment en France, le cimetière était un monopole municipal. Il doit aujourd'hui faire face à l'entreprise privée et aux centres funéraires, qui sont de plus en plus prisés.

Dans ce nouveau contexte, le célèbre cimetière du Père-Lachaise demeure concurrentiel avec le plus vaste columbarium au pays et le crématorium modernisé le plus recherché. Par contre, le cimetière des Joncherolles, ouvert en 1977 dans la banlieue Nord de Paris, s'attire une fréquentation soutenue grâce à un vaste ensemble de services intégrés³².

Les contraintes d'espace se font sentir avec de plus en plus d'acuité dans les cimetières français. Même si la superficie du Père-Lachaise est demeurée inchangée depuis 1850, les concessions au columbarium d'une durée de dix, vingt et trente ans permettent une rotation des niches.

³¹ Entretien téléphonique avec Bob Keller du cimetière *Mount Auburn*, 24.03.03.

³² M. Lassère (1997), *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Éditions L'Harmattan, p. 364.

Ailleurs, pour agrandir leurs cimetières, les communes appliquent une politique d'acquisition de nouveaux territoires. Puis, quand cela n'est plus possible, les administrations communales maximisent l'occupation des cimetières les plus surchargés en supprimant l'octroi de concessions perpétuelles. Lyon en 1963, Angers en 1974, Chartres en 1983 et Caen en 1992, optent pour cette stratégie. Mais les concessions temporaires, lorsqu'elles sont renouvelées, gèlent autant le sol que les concessions perpétuelles. À la limite, il faut créer de nouveaux cimetières.

D'autres villes du Midi ont érigé de grands mausolées à l'intérieur même des cimetières. À Saint-Pierre de Marseille, une immense construction à étages abrite des enfus superposés, « Cathédrale du silence » pour ses défenseurs, « HLM de la mort » pour ses détracteurs³³.



Mutation des formes et Cathédrale du silence dans le cimetière Saint-Pierre de Marseille.
(R. Bertrand et M. Vovelle)

³³ M. Lassère (1997), *op. cit.*, pp. 353-354.

Le cimetière, tant qu'il demeure actif, continue donc d'être un espace à gérer, à entretenir et à urbaniser, un peu à la manière d'une ville. Mais dans ce domaine plus qu'ailleurs, le changement demeure tributaire des mentalités. En témoigne la création à Bordeaux, Tours et Puisseaux, de cimetières-parcs conçus à l'américaine : du gazon, des bosquets, des tombes peu construites ou encore des plaques encastrées dans la pelouse. Pour créer l'harmonie, des règlements draconiens limitent la hauteur des stèles et interdisent les fleurs artificielles.

En théorie, tout est réussite. Mais la population réagit mal à un règlement perçu comme une atteinte à la liberté individuelle et au culte des morts. Dans la mentalité française, l'idée de marcher sur des corps est troublante. La direction des cimetières doit reculer et permettre des pratiques et des tombes traditionnelles. Au lieu de projets audacieux, les concepteurs vont donc le plus souvent s'en tenir à des réalisations neutres.

6. Conclusion

Comme on vient de le voir, depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté d'exorciser la mort. Ils ont essayé de la comprendre à travers leur culture et leurs croyances. Ils ont créé des cimetières à l'image de ce qu'elle leur inspirait.

Dans la chrétienté latine, l'évolution du cimetière s'échelonne sur des siècles. Les premiers cimetières sont situés en dehors des villes et forment de longs alignements de monuments qui s'éloignent des portes de la ville. Les sépultures des chrétiens se mêlent à celles des païens dans une multitude de sites où la mémoire du défunt est rappelée par une inscription funéraire.

À la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge, l'espace qu'occupe le cimetière est réduit. Avec le culte des martyrs et des saints, les tombes se blottissent contre et dans les églises. Dans la géographie urbaine, le cimetière perd sa visibilité et son identité. Il se confond avec les dépendances de l'église et les espaces publics. Les populations du Moyen Âge et de l'Époque moderne, du moins jusqu'au XVII^e siècle, vont jusqu'à ignorer le cimetière.

À partir du début du XIX^e siècle, le cimetière reprend sa place dans le paysage des villes et des campagnes : immenses nécropoles urbaines, petits cimetières de villages, parfois autour de l'église, souvent hors de l'agglomération. La tombe redevient visible. L'art funéraire s'inspire de l'Antiquité et du néo-classicisme : stèles, urnes, pyramides, obélisques, colonnes et pseudo-sarcophages.

Dans l'Europe continentale, le paysage funéraire se fait baroque. Au contraire, dans le monde anglo-saxon, la nature prend sa place. Mais aussi discret que soit le monument, il permet de reconnaître la sépulture et de méditer sur elle.

Les cimetières acquièrent un droit de cité incontestable. D'autant plus que les grandes nécropoles, érigées d'abord en périphérie urbaine, se retrouvent, au XX^e siècle, enclavées par l'étalement urbain. Une étape qui va en quelque sorte les consacrer comme cimetières-musées et parcs publics.

Cette perception des cimetières comme éléments de patrimoine pose le défi de leur conservation dans une société en mutation et c'est pourquoi la Commission des biens culturels du Québec entend poursuivre sa réflexion sur la question. Cette *Évolution de la typologie des cimetières* lui servira pour définir le « cimetière patrimonial » et poser les critères qui permettent d'assurer sa conservation et sa mise en valeur.

Il faudra particulièrement examiner la question du maintien de l'usage comme moyen d'assurer la conservation des significations. Il faudra aussi regarder le défi posé par l'évolution des pratiques d'inhumation pour une adaptation au changement respectueuse du « génie du lieu ». Intérêt public et développement durable seront également au cœur de nos préoccupations.

7. Bibliographie

ARIES, Philippe (1977). *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Éditions du Seuil, coll. Points.

ARIES, Philippe (1977). *L'homme devant la mort*. Éditions du Seuil, coll. Univers historique.

ARIES, Philippe (1967). « La mort inversée ». In *Archives européennes de sociologie*, vol. III.

BODSON, Gabriel et FERRON, Louis-Alain (1991). « Les deux cimetières du Mont Royal ». *Continuité*, no 49, pp. 19-22.

BRISSON, Réal (1988). « La mort au Québec ». *Rapports et mémoires de recherche du Célat*, no 12, novembre. Dossier exploratoire sous la direction de John R. Porter.

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES (1999). *Plan directeur d'aménagement*, volume I.

GOSELIN, Michel (1995). *L'environnement juridique des cimetières catholiques romains*, Lévis, Jurinove inc.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1983). Ministère de l'Environnement. *Directive sur les cimetières, mausolées et crématoriums* (no 010), 11 mai.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, *Répertoire Directeurs de funérailles et installations funéraires pour lesquels des permis ont été émis pour l'année*. Juin.

GUAY, Lorraine (1991). « Le cimetière vide ». *Cahiers du CRAD*, Université Laval, vol. 10, no 1.

GUAY, Lorraine (1989). *L'évolution du patrimoine funéraire au Québec*. Mémoire de maîtrise en géographie, Université Laval.

GUAY, Lorraine (1985). « La fermeture du cimetière des Picotés (1855) ». *Cahiers du CRAD*, Université Laval, vol. 9, no 1.

LASSÈRE, Madeleine (1997). *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours*. Paris, Éditions L'Harmattan, Coll. Chemins de la mémoire.

LÉPINE CLOUTIER (1998). *Les Jardins de la mémoire*.

LESSARD, Michel (1997). « Les cimetières de paroisses, hauts lieux de patrimoine ». Écomusée de l'Au-Delà. Actes du Colloque : *Le patrimoine de nos cimetières: s'entendre pour agir*, Montréal, 23-24, 30-31 octobre, pp. 70-72.

LIGOU, Daniel (1975). « L'évolution des cimetières ». *Archives de Sciences sociales des religions*, pp. 61-77.

MELANÇON, Yves (1987). *Parcs, espaces verts et dynamique urbaine : le Parc des Champs de Bataille à Québec*. Thèse de maîtrise en géographie, Université Laval.

SAVARD, Pierre et DUSSAULT, Huguette (1966). *Histoire Générale*. Tomes I et II, Centre éducatif et culturel, Montréal.

TAYLOR, Troy (2000). *Beyond the grave*. Whitechapel Productions Press.

VOVELLE, Michel (1983). *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*. Éditions Gallimard et Pantheon Books.

VOVELLE, Michel et BERTRAND, Régis (1983). *La Ville des morts, Essai sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, Paris, Éditions du C.N.R.S.

Sites Internet

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

www.cimetierenddn.org

Cimetière Saint-Charles

www.cimetiere-st-charles.qc.ca

Cimetière du Père-Lachaise

www.gargl.net/lachaise/

Groupe Lépine Cloutier

www.lepinecloutier.com

Homewood Cemetery

www.homewoodcemetery.org

Mount Auburn Cemetery
www.mountauburn.org

Mount Pleasant Cemetery
www.mountpleasantgroupofceteries.ca

8. Glossaire

Aître : Issu du latin *atrium*, désigne la cour du cimetière au XI^e siècle.

Catacombe: Vaste cavité souterraine ayant servi de cimetière.

Caveau: Construction souterraine destinée à recevoir les défunts.

Cénotaphe: Tombeau commémoratif vide de tout corps, élevé à la mémoire d'un défunt inhumé dans un autre lieu.

Charnier: Au Moyen Âge, le mot charnier signifiait cimetière. À la fin du Moyen Âge, il désigne une partie du cimetière, soit les galeries couvertes entourant le cimetière. Sur ces galeries étaient disposés artistiquement les os tandis que sous les galeries se succédaient des enfeus. Du XIX^e siècle à aujourd'hui, le terme désigne un bâtiment à température non contrôlée, érigé dans les cimetières et destiné à recevoir les cercueils contenant les défunts pendant la saison de gel.

Cimetière: Mot d'origine grecque qui signifie « lieu où l'on dort ». Lieu destiné à inhumer les défunts et à y aménager les crématoriums, les mausolées, les columbariums, les charniers, les caveaux et les cryptes.

Columbarium: Mot signifiant colombier ou pigeonier. Il a été donné par extension aux édifices mortuaires dont les parois sont garnies de niches destinées à recevoir des urnes cinéraires.

Concession: Droit d'utiliser privativement un lot, un carré d'enfouissement, un enfeu ou une niche à perpétuité ou pour une durée limitée, par contrat de sépulture ou contrat préalable d'arrangement funéraire.

Contrat préalable d'arrangement funéraire : Contrat conclu entre une personne et un entrepreneur de pompes funèbres et qui détermine les dispositions à prendre au moment de la mort de cette personne : exposition, incinération, funérailles, transport, etc.

Crémation: Action de brûler le corps d'un défunt afin de le réduire en cendres.

Crématorium: Bâtiment et ensemble d'installations destinés à la crémation des défunts.

Enfeu: Niche funéraire à fond plat pratiquée dans les murs d'une église ou d'un mausolée pour y recevoir le cercueil.

Exhumation: Opération qui consiste à déterrer ou à déplacer d'un endroit à l'autre le corps d'un défunt.

Fosse commune: Partie du cimetière servant à l'inhumation des défunts dont il n'est pas disposé par voie de concession ou dont le droit à la sépulture dans le cimetière est contesté.

Inhumation: Action de mettre en terre ou de déposer les corps ou les cendres des personnes décédées dans un enfeu, une niche de columbarium, un caveau ou une crypte.

Lot: Terrain concédé par contrat de sépulture ou par contrat préalable d'arrangement funéraire aux fins d'y disposer le corps ou les cendres du défunt.

Mausolée: D'origine grecque, ce terme désignait le somptueux monument funéraire élevé en 353 av. J.-C. par Artémise pour son frère et époux, Mausole, à Halicarnasse. Il fut l'une des sept merveilles du monde. Il désigne aujourd'hui un bâtiment à l'épreuve du feu, érigé dans un cimetière, et dont les murs intérieurs sont garnis d'enfeus servant à recevoir le cercueil. Tombeau de grandes dimensions et présentant un caractère artistique.

Niche: Case aménagée dans le columbarium ou le mausolée-columbarium pour y recevoir une ou plusieurs urnes contenant les cendres d'un défunt.

Ossuaire: construction où sont réunis les ossements exhumés d'un cimetière.

Sépulture : Enfouissement, inhumation, mise en enfeu ou en niche des corps ou des cendres des défunts. Désigne également la tombe, lieu où est déposé le défunt.

Urne cinéraire: Vase de forme variable servant à conserver les cendres d'un défunt après crémation.